



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.10/1/Rev.1
14 novembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources
humaines et la formation en matière de services d'appui
au commerce : les clefs d'une croissance offrant
un potentiel particulier pour les PMA
Genève, 13-15 décembre 2000
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA
4. Adoption des conclusions ou recommandations de la Réunion.

II. Annotations

Point 1 Élection du bureau

1. Les experts devraient élire un président, un vice-président et un rapporteur.

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion d'experts figure dans la section I plus haut. Un calendrier indicatif des séances est joint au présent document. L'ordre du jour provisoire et le calendrier indicatif ont été établis en fonction du mandat de la Réunion.
3. À sa dixième session, tenue à Bangkok du 12 au 19 février 2000, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté un Plan d'action (TD/386), dont le paragraphe 159 prévoit notamment que "la CNUCED devrait ... fournir aux entreprises et aux pouvoirs publics des renseignements sur : a) les liens entre la mise en valeur des ressources humaines, en particulier la formation, et les résultats des entreprises; b) la planification à long terme de la mise en valeur des ressources humaines, la coordination des activités de formation et la collaboration ou la conclusion de partenariats interentreprises; c) les politiques et les stratégies de mise en valeur des ressources humaines que pourraient suivre les pays en développement". Les paragraphes 162 et 163 du Plan d'action disposent en outre qu' "il incombe à chaque division du secrétariat de la CNUCED de veiller à ce que ses activités tiennent compte des besoins des PMA", et que "l'organisation doit élaborer un programme intégré d'assistance technique aux PMA".
4. C'est dans ce contexte que le Conseil du commerce et du développement a décidé, à sa réunion directive du 12 mai 2000, de convoquer, en 2000, une "Réunion d'experts sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA".

Point 3 Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce : les clefs d'une croissance offrant un potentiel particulier pour les PMA

a) *Mise en valeur des ressources humaines et croissance*

5. La mise en valeur des ressources humaines s'est développée de façon empirique et est considérée et interprétée de diverses façons. Une note thématique (TD/B/COM.3/EM.10/2) a été distribuée. Certaines questions seront plus particulièrement évoquées au début de la Réunion, et les différentes définitions et interprétations seront précisées.
6. Le potentiel de la mise en valeur des ressources humaines en tant que moteur du commerce, et partant de la croissance économique, n'est pas apprécié à sa juste valeur, et les discussions sur ce point devraient permettre de faire le bilan des expériences positives enregistrées en matière de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du commerce, s'agissant en particulier des services d'appui au commerce.

b) *Assurer le succès de la mise en valeur des ressources humaines*

7. La mise en valeur des ressources humaines doit être pleinement intégrée à la vie économique locale; elle doit être adaptée aux conditions locales, qu'elle pourra viser à modifier tout en en subissant l'influence. Les discussions sur ce point devraient porter sur les mesures qui permettent à la mise en valeur des ressources humaines d'avoir des effets positifs, sur les obstacles qui existent ou peuvent exister au niveau local et sur les moyens de les surmonter.

c) *La mise en valeur des ressources humaines et les services d'appui au commerce*

8. L'évolution récente de l'économie internationale accroît l'importance des services d'appui au commerce. Il existe déjà dans certains sous-secteurs et dans certains pays une approche structurée de la mise en valeur des ressources humaines. Les discussions sur ce point devraient permettre de tirer des conclusions de l'expérience acquise en la matière.

d) *La formation au cœur du développement*

9. La formation est la clef de voûte d'une mise en valeur effective des ressources humaines. Les discussions devraient principalement porter sur les expériences positives en matière de formation, en particulier de mise en place d'institutions locales de formation à travers la coopération et l'échange d'expériences entre les pays, ainsi que sur les nouvelles technologies permettant de renforcer et d'élargir la formation. Une attention particulière devrait être accordée aux moyens d'élargir et d'intensifier la formation en faveur des PMA, éventuellement par la création de réseaux et l'utilisation de techniques d'enseignement à distance, ainsi qu'à la façon dont l'Organisation des Nations Unies pourrait soutenir les efforts déployés pour améliorer le commerce par la formation.

e) *Mesures les plus utiles aux PMA*

10. Les experts auront passé en revue les conditions nécessaires à une mise en valeur effective des ressources humaines et les moyens de faire de la formation un moteur du développement du commerce, en particulier pour les PMA. Ils devraient parvenir à des conclusions sur les orientations et les mesures que doivent prendre les pays pour favoriser la mise en valeur des ressources humaines, en particulier en partenariat avec le secteur public et le secteur privé, dans le cadre d'une coopération internationale et en collaboration avec l'ONU, en vue de l'adoption de mesures permettant de renforcer les programmes de formation en faveur des PMA.

Point 4 Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

11. La Réunion devrait adopter des recommandations, qui seront évaluées par les États membres avant d'être soumises à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement en janvier 2001. Le rapport final sera établi sous l'autorité du Président après la clôture de la Réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.10/2 Mise en valeur des ressources humaines et formation en matière de services d'appui au commerce – Note thématique

Calendrier indicatif des séances

13 décembre 2000

8 h 30	Enregistrement
10 heures – 13 heures	Élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Mise en valeur des ressources humaines et croissance
15 heures – 18 heures	Assurer le succès de la mise en valeur des ressources humaines

14 décembre 2000

10 heures – 13 heures	La mise en valeur des ressources humaines et les services d'appui au commerce La formation au cœur du développement – expériences positives
15 heures – 18 heures	La formation au cœur du développement – les nouvelles technologies à l'œuvre

15 décembre 2000

10 heures – 13 heures	Mesures les plus utiles aux PMA
15 heures – 18 heures	Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion
